



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 MAI 2023

L'An deux mille vingt-trois le 24 MAI à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 17 MAI deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Monsieur Dominique CHARVOLIN (à partir du rapport 23-51), Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Monsieur Jean-François PERRAUD), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Cécile MARCHAND (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE).

Absents non représentés : Monsieur Dominique CHARVOLIN (jusqu'au rapport 23-50), Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Mégane HERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 23/46 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DESIGNATION DES MEMBRES ELUS**

Publié le : 25 mai 2023

Transmis en Préfecture le : 25 mai 2023

Exécutoire le : 25 mai 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Il est proposé de modifier la composition du conseil d'administration du CCAS instaurée par délibération du 10 juin 2020 et modifiée le 20 mai 2021.

L'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles dispose que le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Les listes présentées le 20 mai 2021 ne comportant pas d'autre candidat, une nouvelle élection doit avoir lieu.

Listes des candidats présentés par les différents groupes :

Liste J'aime Chaponost	Liste C'est le moment pour Chaponost
Dominique CHARVOLIN	Anne ARNOUX
Patricia GRANGE	
Éric ADAM	
Claire REBOUL	
Fabrice DUPLAN	
Françoise DUMAS	

I - Élection des membres titulaires et suppléants

Votants	27
Nuls	0
Suffrages exprimés	27
Nombre de sièges à pourvoir	7
1 siège = $\frac{27}{7}$ suffrages	3,86

Ont obtenu :

Liste J'Aime Chaponost	24 voix
Liste C'est le moment pour Chaponost	3 voix

1/a – Répartition proportionnelle

Liste J'Aime Chaponost	24 voix/3,86	= 6,22	= 6 sièges
Liste C'est le moment pour Chaponost	3 voix/ 3,86	= 0,78	= 0 sièges
Nombre de sièges attribués			6 sièges

1/b – Répartition au plus fort reste du siège restant

Liste J'Aime Chaponost	24 voix – (6 x 3,86)	= 0,86
Liste C'est le moment pour Chaponost	3 voix – (0 x 3,86)	= 3

Le siège restant à pourvoir est attribué à la liste C'est le moment pour Chaponost.

Sont en conséquence élus pour composer le conseil d'administration du CCAS présidé par Monsieur le maire :

Dominique CHARVOLIN
Patricia GRANGE
Éric ADAM
Claire REBOUL
Fabrice DUPLAN
Françoise DUMAS
Anne ARNOUX

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET



La secrétaire,
Mégane HERNANDEZ

